

Procès-Verbal

Séance du 3 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 3 octobre à 20h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie de la commune de Colleville-sur-Mer.

Présents : MM THOMINES Patrick, LENOURY Jean-Noël, GESLAND Marie-Thérèse, LEMARCHANT Sunniva, LEFRANC Jacques, ANQUETIL Roger, MARIE Alain, ROUXEL Danièle

Absents excusés : LELOUP Nicolas

Procurations :

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 9

- en exercice : 9
- présents : 8

Secrétaire de séance : GESLAND Marie-Thérèse

Approbation du PV du dernier Conseil Municipal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE, le procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 2024.

Objet de la délibération : 18/2024

Adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au SDEC ÉNERGIE

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la commune de Blainville-sur-Orne en date du 13 mai 2024, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 20 juin 2024, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que la commune de Blainville-sur-Orne a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » à compter du 1er janvier 2025

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 20 juin 2024, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne, à compter du 1^{er}

janvier 2025, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement ;
- les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDEC ENERGIE pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable ;
- la décision d'adhésion est prise par le représentant de l'Etat dans le département.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au SDEC ÉNERGIE.

Objet de la délibération : 19/2024

Projet d'Adressage – Dénomination des voies

VU les articles L. 3211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L.2212-2, L.2213-28 et L.2321-2 20° du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 169 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS) ;

Il appartient au Conseil Municipal d'attribuer, par délibération, un nom aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient pour faciliter le repérage, l'accès des services de secours ou commerciaux, la localisation dans les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** les noms attribués à l'ensemble des voies (liste en annexe de la présente délibération)
- d'**AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Chemin de Chedeville
Chemin de Deux Jumeaux
Chemin de la Delle
Chemin de la Vieille Rue
Chemin de la Ville
Chemin des Croquets
Chemin des Forges
Chemin des Hutrel
Chemin des Moulins
Chemin des Vignets de Cabourg
Chemin de la Longue Delle
Chemin de la Perlubance
Chemin des Chicanes
Chemin des Fontenettes
Chemin des Moines
Chemin des Poissonniers
Chemin du Champs Dolland
Chemin du Mont Perthuis
Chemin du Bas du Faudet
Chemin du Cavet
Chemin du Douet
Chemin du Perré
Chemin du Petit Cabourg
Chemin du Val Lautier
Chemin La Révolution
Chemin Le Cavey
Chemin Mathias
Route d'Omaha Beach
Route du Capitaine Joe Dawson
Route du Carrel
Route du Cimetière Américain
Rue Bernard Anquetil
Rue Bill Ryan
Rue de Cabourg
Rue de la 1ère Division
Rue des Chemins de la Liberté
Rue Elisabeth Richardson
Rue HJR Barrow
Voie d'en Haut

Voie des Quatre Nations
Voie du Milieu
Chemin de Chedeville

Objet de la délibération : 20/2024

Budget Lotissement / décision modificative n°1 exercice 2024

Vu le budget primitif adopté le 20 février 2024,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits en vue du paiement de la dernière facture de Maîtrise d'œuvre de la voirie du lotissement « Les Embruns »,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1 et détaillée dans le tableau ci-dessous. :

SECTION	COMPTE	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	65	- 750	
Fonctionnement	11	750	

Objet de la délibération : 21/2024

Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre pour le projet de requalification et valorisation du cœur de bourg

Le Conseil municipal,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 28,

Après avoir pris connaissance des propositions des entreprises citées ci-dessous, le mardi 17 septembre 2024 en présence des partenaires (voie non délibérative), Mme TASSILY Hélène, chargée de conseils des territoires, Mme FRULEUX Marie, architecte des bâtiments de France, Mme GUILLEMENT Catherine, service patrimoines de la Région Normandie ainsi que Mme QUINTAVALLE Elsa, paysagiste conseil au CAUR 14,

- Décide, **à l'unanimité**, de retenir l'équipe « La fabrique des paysages / Cabinet Philippe Cavoit » pour ce marché de maîtrise d'œuvre.

Candidats, notes obtenues :

CANDIDATS	NOTE TOTALE / 100 PTS
Vert Latitude (Daché Fiona) / Ingé-Infra	66,48
La fabrique des paysages / Cabinet Philippe Cavoit	91
Resonance Urbanisme & Paysage / TPF Ingénierie	82,7

Annexes :

- Procès-Verbal des auditions
- Tableau de classement selon la valeur technique et prix

Objet de la délibération : 22/2024

Tracteur CASE

Le Maire informe le conseil que le Tracteur CASE du service technique est en panne.

Le Maire propose à l'assemblée, un devis de l'entreprise VIVAGRI AGRICULTURE située à ZI Route d'Audrieu 14400 BAYEUX fait le 18/09/2024.

Le montant du devis est de 5 373,71 € TTC.

- Le conseil après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents :

- accepte les réparations proposées à hauteur de 5 373,71 € TTC

Objet de la délibération : 23/2024

Proposition implantation antenne relais téléphonique

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Free mobile s'est adressé à la commune concernant l'implantation de deux antennes relais sur le toit du bâtiment intercommunal Eolia.

Mr le Maire présente les plans et photographies montage proposés par Free mobile annexés à cette délibération.

Ces montages présentent la pose d'un pylône de couleur brun d'une hauteur de 12 mètres sur lequel reposera trois antennes 3G / 4G / 5G ainsi que l'installation de garde-corps et bardage en bois.

Le Conseil après en avoir délibéré, **décide** :

A l'unanimité des membres présents :

- De refuser la proposition de Free mobile dans ces conditions.

Objet de la délibération : 24/2024

Budget Commune / décision modificative n°1 exercice 2024

Vu le budget primitif adopté le 20 février 2024,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits en vue du paiement de la facture de l'installation d'un abribus dans le lotissement « Les Embruns »,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1 et détaillée dans le tableau ci-dessous. :

SECTION	COMPTE	DEPENSES	RECETTES
Investissement	203	- 4 861	
Investissement	2158	4 861	

Informations diverses :

- Le repas des anciens aura lieu le 16 novembre. Les personnes de 60 ans et plus, les conseillers municipaux et le personnel communal sont invités. Mme GESLAND est sollicitée pour l'organisation de cet événement.
- Comme chaque année un colis de Noël sera distribué aux personnes de 65 ans et plus.
- L'arbre de Noël aura lieu à la Base Nautique le 15 décembre à 15h.
- Les vœux auront lieu pour la galette des rois le 4 janvier 2024 à 15h.

GESLAND Marie-Thérèse



THOMINES Patrick,
Le Maire

